



## Recommandation 323 (1962)<sup>1</sup>

# Relations économiques entre l'Europe et l'Amérique du Nord en fonction de l'intégration européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Reconnaissant que les progrès de l'intégration économique en Europe occidentale vont probablement conduire à des modifications considérables dans ses relations économiques avec l'Amérique du Nord ;

Considérant que le développement de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord en deux unités économiques organisées en vase clos serait hautement regrettable ;

Convaincue que la solution de ces problèmes doit être recherchée dans des politiques commerciales de plus en plus libérales, sur l'une et l'autre rive de l'Atlantique, et dans une coordination des politiques économiques générales ;

Reconnaissant les responsabilités incombant à l'Europe occidentale et à l'Amérique du Nord à l'égard des nouveaux pays en voie de développement ;

Accueillant avec satisfaction, pour ces raisons, les propositions incorporées dans le projet de loi sur l'expansion des échanges soumis actuellement à l'examen du Congrès des Etats-Unis,

Recommande au Comité des Ministres :

1. de demander à l'O.C.D.E. d'accélérer ses efforts pour coordonner les politiques économiques de ses Etats membres, et en particulier de la Communauté Economique Européenne et des Etats-Unis ;
2. d'inviter instamment les gouvernements membres à prendre des mesures, dans le cadre de l'O.C.D.E., pour ouvrir les marchés atlantiques aux produits semi-finis et manufacturés en provenance des pays moins développés, et à stabiliser les prix des matières premières importées des pays en question ;
3. d'inviter instamment la Communauté Economique Européenne, ainsi que les Membres de l'A.E.L.E. et les autres gouvernements des Etats membres, à préparer des mesures correspondant à celles qu'envisagent les Etats-Unis, en jetant ainsi les bases d'une économie ouverte englobant les deux principaux marchés atlantiques.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 18 mai 1962 (7e séance) (voir [Doc. 1424](#), rapport de la commission économique).  
Texte adopté par l'Assemblée le 18 mai 1962 (7e séance).

